

l'Évangile aux nations moins fortunées que la nôtre. Je crois que c'est la première fois, depuis que je siège à la Chambre, qu'un député ose faire une telle recommandation devant ses collègues. Encore une fois, je tiens à lui dire combien je l'apprécie. De nouveau, j'appuie entièrement le ministre quant à l'attitude qu'il a prise touchant les œuvres de bienfaisance. Si nous perdons quelques revenus, nous en retirerons de grands avantages, en retour, en reconnaissant l'importance des grandes choses spirituelles de la vie.

M. POULIOT: J'adresse mes félicitations au ministre ainsi qu'à l'honorable député de Brantford (M. Macdonald). Tous deux ont célébré en termes enthousiastes l'œuvre de l'église. A quelque confession religieuse que nous appartenions, nous comprenons tous que la religion exerce sur les hommes une influence civilisatrice et les rend meilleurs, ce qui est tout à fait à l'avantage de toutes les nations.

M. SLAGHT: J'ajouterai un mot. Je ne veux pas passer pour m'élever contre les legs à des institutions de charité ou à une église, mais à la vérité, si on ne modifie pas la disposition dans le sens que j'ai indiqué et qui consisterait à insérer les mots: "exerçant leur activité au Canada seulement", voici quel sera l'effet de l'article tel qu'il est actuellement conçu: ce sera d'imposer la moitié d'un legs de 1 million de dollars à une mission étrangère en Chine, tout comme s'il s'agissait d'une mission canadienne, et d'exonérer ce même legs d'un impôt de \$80,000 qui irait au trésor public. En encourageant ce genre de legs, on neutraliserait une partie notable des bons résultats découlant de notre politique de conservation de devises étrangères, car, pour exécuter la volonté du testateur, il faudrait exporter ce million en Chine et affecter cette somme à l'achat de devises chinoises au détriment de notre propre monnaie. On autorisera apparemment la sortie de ces fonds du pays, en les exonérant par surcroît de tout droit de succession au Canada. Je demeure d'avis que le principe est faux et que tout citoyen sincèrement désireux d'aider les missions étrangères en Chine devrait avoir envers son pays la loyauté voulue pour accepter un droit de succession sur pareils legs.

M. POULIOT: Les surplus de bénéfices sur le sucre ont entraîné l'exode d'un million de dollars, ce qui est bien pire que l'argent donné à des œuvres religieuses.

M. ROEBUCK: Il y a des églises dans ma circonscription et j'imagine que la presque totalité des membres de la Chambre sont dans mon cas. Je vois, en repassant l'histoire du

[M. Blackmore.]

pays, tout ce que la province d'Ontario et les autres doivent aux missionnaires qui sont venus ici dans les débuts. Ils comptaient sur des fonds étrangers. Des personnes charitables surtout en Grande-Bretagne, ont envoyé des millions de dollars au pays. Les missionnaires apportaient un enseignement. Ils s'occupaient d'œuvres sociales. Ils ont grandement aidé au développement intellectuel et moral du pays et, même s'il nous faut l'argent, j'estime qu'il vaut mieux ne pas le prendre aux sociétés missionnaires étrangères en butte à de perpétuelles difficultés et dont nous aggravons le sort.

Pourquoi fixer le montant à un million de dollars? Quelqu'un a-t-il l'intention de donner un million de dollars à une société de missions étrangères? La plupart du temps, ces dons sont minimes. Dans la plupart des cas, on accumule les sommes peu considérables provenant de dons entre vifs ou de legs. La Chambre dérogerait en enrichissant le trésor fédéral des fonds enlevés à des œuvres de culture et de moralisation à l'étranger.

L'hon. M. HANSON: Je veux ajouter un mot sur la proposition de l'honorable député de Parry-Sound. Nous nous tromperions fort en empruntant à la loi ontarienne une disposition qui me paraît très restrictive. Je n'oublie pas le commandement divin auquel nous sommes tous soumis. Je ne l'observe pas autant que je le dois, peut-être, et j'ai déjà avoué que je ne me suis jamais senti poussé à l'apostolat. Je ne voudrais pourtant pas empêcher de quelque façon que ce soit l'exécution de ce commandement. Je suis en faveur de l'adoption du programme indiqué par le ministre dans cet article. Pensons un instant aux sommes versées au Canada par l'église d'Angleterre, pour la propagation de l'Évangile. Les membres de la Chambre savent-ils que la plupart sinon tous les traitements des évêques de l'église d'Angleterre au Canada, particulièrement dans les missions de l'Ouest, venaient d'Angleterre, jusqu'à ce qu'on limitât les exportations de sterling. Mon ami l'évêque de Calgary poursuit actuellement une campagne de souscription parmi ses fidèles afin de remplacer les fonds qui venaient d'Angleterre, jusqu'au moment de la guerre, pour les besoins du Canada et des missions canadiennes. La question prend un aspect international.

La proposition de l'honorable député de Parry-Sound entraînerait l'application de l'impôt aux fonds confiés à l'une de nos églises pour aller porter l'évangile aux noirs des Antilles, où l'effort missionnaire n'est peut-être pas aussi considérable qu'en d'autres parties du monde. Je sais qu'une des églises